

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/07/2024 - 10307 - 2022 B 02282 - 919 642 967 - A2MR LAVERIE

A2MR LAVERIE
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 euros
Siège social : 655 A, chemin du Trentin
84250 LE THOR
Immatriculée sous le numéro 919 642 967 auprès du RCS d'AVIGNON

EXTRAIT DU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifié conforme par le Président

La société A2MR, représentée par Monsieur Raphaël GROS

Désignation de l'entreprise		SAS A2MR LAVERIE		655 CHEMIN DU TRENTIN		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		84250 LE THOR		Durée de l'exercice en nombre de mois *		16	
SIRET		9 1 9 6 4 2 9 6 7 0 0 0 1 3		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	32 974	030	2 052	30 923	
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	32 974	048	2 052	30 923	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	445	052	445	
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068		070			
		072	376	074	376		
		080		082			
	Valeurs mobilières de placement	084	1 325	086	1 325		
	Disponibilités	084	1 325	086	1 325		
	Charges constatées d'avance *	092	427	094	427		
	Total II	096	2 574	098	2 574		
Total général (I + II)		110	35 548	112	2 052	33 496	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000			
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		(288)			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		712			
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		30 054			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 425			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 261)	172		261			
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175		44			
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		32 784			
Total général (I + II + III)				180		33 496	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		32 974
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A2MR LAVERIE		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2023	Exercice N-1 clos le		
				1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
			217	218	14 940		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	14 940		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	904		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(445)		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier : - immobilier :)			242	27 245		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	2 052		
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	2		
		260					
		Total des charges d'exploitation (II)		264	29 757		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(14 817)		
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290	16 000		
	Charges financières (V)			294	1 471		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300			
		348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(288)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314 288		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers * dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUID (art. 44 sexdecies)	992	
ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993	
Zone franche urbaine (44 octies A)		987	Zones de reconstruction de la défense (44. terdecies)	127			
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite	641
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	354 288		
DÉFICITS		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	372 288	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

A2MR LAVERIE
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 euros
Siège social : 655 A, chemin du Trentin
84250 LE THOR
Immatriculée sous le numéro 919 642 967 auprès du RCS d'AVIGNON

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 29 JUIN 2024
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à (288) euros de la manière suivante :

Déficit(288) euros

Au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à -288 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 712 euros.

Conformément à la loi, l'Associée unique rappelle qu'il n'a jamais été distribué de dividendes, s'agissant du premier exercice social.

Certifié conforme par le Président
La société A2MR, représentée par Monsieur Raphaël GROS